

1.8 DISPOSER D'UN SITE REPRENANT LES INFORMATIONS DES CRITÈRES

N° 1.2, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 7.4 :

DISPOSER D'UN SITE INTERNET OU D'UNE PAGE INTERNET REPRENANT L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS DEVANT ÊTRE MISES À LA DISPOSITION DU PUBLIC. CES INFORMATIONS CONCERNENT LES CRITÈRES N° 1.2, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 7.4, AINSI QUE LES DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE AUX EXAMENS DU PERMIS DE CONDUIRE. L'ENSEMBLE DE CES INFORMATIONS DOIT ÊTRE IMPRIMABLE.

LIEN VERS LE SITE INTERNET CODES ROUSSEAU :

[HTTPS://AUTO-ECOLE.CODESROUSSEAU.FR/ANNUAIRE-AUTO-ECOLLES/LINGOLSHEIM/AC-CONDUITE/33059](https://auto-ecole.codesrousseau.fr/annuaire-auto-ecoles/lingolsheim/ac-conduite/33059)

LIEN VERS LE SITE INTERNET GOOGLE :

[HTTPS://ACCONDUITE-AUTOECOLE.FR/](https://acconduite-autoecole.fr/)